

Capsule

Le sacre de l'auteur*

Georges Azzaria**

Bernard Edelman est un habitué de la philosophie et du droit d'auteur : il a écrit sur Nietzsche et Kant, tout comme il a consacré plusieurs ouvrages à la propriété littéraire et artistique. Dans *Le sacre de l'auteur*, il propose une synthèse érudite de ces disciplines et décrit comment le droit d'auteur a tranquillement fait son apparition dans l'univers juridique occidental. Edelman retrace l'itinéraire des raisonnements, des doutes et des querelles qui ont donné naissance à la notion d'auteur telle qu'on la conçoit aujourd'hui et par laquelle les créateurs d'œuvres de l'esprit se voient conférer un véritable droit de propriété, opposable à tous. L'essai repose sur l'hypothèse voulant que la consécration, par la pensée philosophique, de l'existence d'une subjectivité autonome demeure la condition nécessaire à l'arrivée du droit d'auteur. Le droit d'auteur requiert donc une maturation philosophique où se dévoile peu à peu la souveraineté de l'auteur.

Pour les fins de sa démonstration, Edelman développe d'abord l'idée que l'Antiquité ne peut fonder le droit d'auteur parce que, philosophiquement, elle n'assigne pas de lieu à la subjectivité. L'Antiquité gréco-latine ne pose pas l'individu comme étant capable d'exprimer une subjectivité : tout au plus les créateurs commentent le monde dans ce que Edelman nomme un « ressassement infini ». Il n'y a pas d'espace, ni dans la pensée philosophique ni dans l'institution juridique, pour une quelconque possession incorporelle qu'exige

© Georges Azzaria, 2004.

* Bernard EDELMAN, *Le sacre de l'auteur*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, 382 pages. ISBN 2-02-062949-6.

** Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.

le droit d'auteur et, en conséquence, l'œuvre n'est pas distincte de son support matériel. *Le sacre de l'auteur* traverse ensuite le Moyen-Âge et relève les traces philosophiques et juridiques qui permettent éventuellement à l'auteur de sortir de l'anonymat et à l'œuvre d'être autre chose qu'un matériau que tous peuvent s'approprier. Edelman nous présente, dans un enchaînement historique, les divers éléments qui constituent les préalables à la consécration d'un droit de propriété à l'auteur : les premiers efforts juridiques pour enrayer la contrefaçon, le mécénat, le rôle des libraires... Mais, plus important peut-être, se trouve le tournant opéré par Corneille lorsqu'il déclare que son génie tient à nul autre qu'à lui-même et que, ce faisant, il n'est pas au service du roi, d'un dieu ou de la cité. Du côté de la philosophie, les passages de Edelman sur Kant et Fichte qui *inventent* l'individualité moderne sont particulièrement éclairants et peuvent d'ailleurs se rattacher à ses analyses esquissées en 2001 dans *L'adieu aux arts*.

On reprochera à cet ouvrage de ne pas offrir de conclusion alors que l'introduction permettait d'espérer quelques remarques sur la reconfiguration actuelle du droit d'auteur. Pour le reste, de manière cohérente et sans jamais s'écarter de son objectif, Edelman nous entraîne dans cette longue épopée où l'on consacre progressivement la valeur du travail de l'esprit, qui devient un objet de propriété. Cet essai place en dialogue constant la philosophie, l'évolution sociale, le droit et l'art en insistant sur leur nécessaire dépendance lorsque vient le temps de fonder la propriété de l'auteur. *Le sacre de l'auteur* relate une autre histoire du droit d'auteur, expose un récit qui ne s'appuie pas sur les traditionnels repères technologiques – l'invention de l'imprimerie, l'arrivée du cinéma et de la radio par exemple – pour marquer les jalons du droit d'auteur. Avec Edelman, il faut convenir que cette histoire, complémentaire à celle qui est habituellement rapportée, devait être écrite et, pour y parvenir, c'est à une réflexion touffue aux détours parfois sinueux mais toujours brillants que le lecteur est convié.